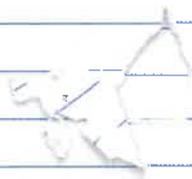


[REDACTED]  
[REDACTED]  
[REDACTED]  
[REDACTED]  
Propriétaires des parcelles n<sup>os</sup> 95.96.97.98.99 en indivision  
ci-joint un courrier en date du 3 novembre 2012  
Un extrait du Plan de zonage noté  
Je confirme ma demande de zonage des parcelles 96 et 98 en  
zone UC constructible.

[REDACTED]



[REDACTED]  
Ingré, le 3 Novembre 2021

45140 INGRE

Mr Le Président de la Commission d'Enquête  
D'Orléans Métropole  
45000 ORLEANS

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Par la présente, nous avons l'honneur de vous soumettre une doléance concernant notre terrain situé [REDACTED] à Ingré cadastré : section XW n° 16, 96, 97, 98, 99 soit une surface de 75 ares 43ca.

Les parcelles n°16 et 96 étaient en zone UC en 2010 et les années suivantes et constructibles dans la limite des 50 mètres de la voie publique.

A ce jour, ayant des projets de construction, nous constatons que nos parcelles n° 16 et 96 ont été largement réduites et transformées en grande partie en zone agricole.

En effet, nos 2 parcelles ne sont plus dans l'alignement par rapport aux 5 autres parcelles de nos voisins n° 100, 101, 102, 103, 105 et 107 qui jouxtent notre terrain et qui sont toujours en zone UC. (ci-joint copie du plan de zonage de l'année 2010)

Nous vous sollicitons afin que nos parcelles reviennent en zone constructible comme la continuité des 5 autres parcelles n° 100 à 107 (qui n'ont pas bougé depuis 2010) en vue de nos projets de construction.

Cela permettrait d'homogénéiser la zone constructible sur cette portion de quartier et d'y apporter une cohérence sur le plan urbanistique.

Nous avons fait une demande de certificat d'urbanisme qui nous a été refusée cette année.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à notre demande et des suites que vous lui apporterez.

Dans cette attente, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

[REDACTED]  
[REDACTED]  
[REDACTED]

